

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 6 AVRIL 2017

Attaque contre les droits syndicaux et annonce de fermetures : le plan social de la DGFIP se poursuit.

Initialement prévu le lundi 3 avril, le comité technique local s'est finalement tenu le jeudi suivant, suite à un boycott de la CGT et de Solidaires portant sur le point n° 2 de l'ordre du jour qui en comportait 6 :

1) Approbation du procès-verbal du CTL du 31 janvier : le procès-verbal a été adopté à l'unanimité. Nous avons juste demandé une modification tenant à l'emploi du terme "back office", que le compte-rendu plaçait par erreur dans une intervention d'un élu FO, alors que personne chez nous ne songerait décevement à utiliser cet horrible anglicisme technocratique.

2) Actualisation du règlement intérieur du CTL : dans une note de service du 3 février 2017, le directeur général B. Parent a décidé seul, par une décision prise d'autorité et sans la moindre concertation avec les organisations syndicales, de modifier le règlement intérieur type des CTL de la DGFIP. La modification porte sur deux points :

- en premier lieu, ce DG veut empêcher les élus suppléants de siéger aux côtés des titulaires. Pour cela, il met fin au remboursement, par l'administration, de leurs frais de déplacement. Les suppléants retrouveront ce droit lorsqu'ils siégeront en remplacement d'un titulaire absent.

- en second lieu, ce DG réduit les autorisations d'absence accordées à tous les élus du personnel pour la préparation et le compte-rendu des CTL. Au lieu de bénéficier d'une demi-journée avant le CTL et d'une autre demi-journée après, nous n'aurons plus qu'une demi-journée pour l'ensemble. Il faut être au moins énarque pour instaurer une règle aussi absurde.

Contrairement à l'intitulé de l'ordre du jour, il ne s'agit pas d'une simple "actualisation" mais bien d'une réforme, qui vise à réduire les droits syndicaux des élus du personnel. Nous ne sommes d'ailleurs ni surpris ni déçus que cette réforme soit portée par B. Parent, auteur des "lignes directrices de la DGFIP", qui n'est ni plus ni moins qu'un plan social pour l'ensemble de nos services.

Pour ce qui nous concerne, nous ne sommes pas d'accord pour considérer que les suppléants sont des sous-élus. Ils ont été élus comme les titulaires et ont droit aux mêmes facilités pour participer aux instances.

Par ailleurs, quel empressement ! Le DG aurait tout de même pu laisser se terminer les mandats sur les bases actuelles de fonctionnement et éventuellement proposer sa réforme juste avant les prochaines élections professionnelles de fin 2018, pour que les futurs élus se présentent aux suffrages en toute connaissance de cause. Changer la règle du jeu en cours de partie, de façon brutale, relève de la plus pure autocratie.

Bien entendu, les élus FO DGFIP86 ont voté CONTRE ce projet, de même que la CGT et Solidaires.

3) Activités 2016 - Résultats : la Direction nous a présenté le résultat 2016 de différents indicateurs d'activité pour les services de la Vienne (pôle Gestion Publiques : 8 indicateurs pour le secteur local et 14 pour le secteur Etat, dont les Domaines ; pôle Gestion Fiscale : 24 indicateurs).

Concernant le secteur local, nous avons tenu à indiquer que l'indicateur portant sur le délai de paiement du comptable n'a aucun sens. En matière de dépense, seul compte le délai global de paiement (délai ordonnateur + délai du comptable), dont le dépassement entraîne la liquidation d'intérêts moratoires payés par l'Etat. Le délai du comptable, on s'en contrefiche. Le paiement des mandats ce n'est pas une course de vitesse entre comptables, ce n'est pas le grand prix de la dépense publique.

Par ailleurs, pour les élus FO, le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD), n'est pas un contrôle hiérarchisé mais un contrôle partiel. On ne contrôle pas tout (parce qu'on n'est plus assez nombreux pour le faire) et on paye une partie des mandats sans les regarder, c'est une dégradation des missions.

Il ressort de cette présentation que la quasi-totalité des objectifs sont atteints et que les résultats du département sont d'un bon niveau.

Tout baigne ! Les difficultés de fonctionnement des services, le ras-le-bol des agents, leur sentiment d'abandon ou de dévalorisation ne transparaissent pas dans les résultats professionnels du département. C'est d'ailleurs très inquiétant, car ce qui remonte à la direction générale, ce sont de bons résultats et donc

une absence de problème. Et lorsque notre syndicat affirme au directeur général que les services vont mal, il répond le contraire, chiffres à l'appui. C'est tout le problème des indicateurs, à la fois utiles pour pouvoir se situer et nocifs lorsqu'ils sont utilisés contre les agents.

Lors de cette présentation des résultats d'activité, la Direction nous a confirmé la disparition du pôle interrégional des consignations, qui devrait intervenir en septembre 2018 et qui fait suite à la décision de la Caisse des Dépôts et Consignations de centraliser cette activité sur deux pôles, un situé à Nantes et l'autre à Lyon. Deux collègues travaillent actuellement dans ce pôle à la DDFIP et devront se chercher un nouveau boulot.

Ce point de l'ordre du jour ne donnait pas lieu à un vote.

4) Accompagnement local du prélèvement à la source : jamais l'expression "usine à gaz" n'aura été aussi approprié. Le prélèvement à la source doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Ce dispositif ne convient pas à notre système fiscal complexe et ne correspond pas à l'histoire de l'impôt dans notre pays. Ce "machin" que certains présentent comme une réforme fiscale n'est en fait qu'une réforme du recouvrement de l'impôt avec, au passage, le transfert d'une partie de la collecte de l'impôt sur le revenu au secteur privé par le biais des employeurs.

Pour Force Ouvrière, cette réforme en cache une autre, encore plus dangereuse pour les contribuables, notamment les plus modestes : la fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG et donc le passage d'un impôt progressif (plus on gagne, plus on paye) à un impôt forfaitaire (tout le monde paye le même pourcentage du revenu perçu, à l'anglo-saxonne).

Il n'est pas encore certain que le prélèvement à la source voit le jour : plusieurs candidats à l'élection présidentielle ont affirmé leur volonté de ne pas appliquer ce dispositif inique. Mais le pouvoir en place veut aller vite et faire en sorte de lier les mains du futur locataire de l'Élysée. C'est la raison pour laquelle des consignes ont été données aux directions locales de la DGFIP pour organiser très vite des réunions avec différents partenaires : experts-comptables, employeurs, élus, comités d'usagers, établissements publics,...

Au niveau national, le syndicat FO DGFIP a co-signé, avec la CGT et Solidaires, une déclaration demandant l'arrêt de la mise en place du prélèvement à la source. Cette déclaration a été transmise à la presse.

Ce point de l'ordre du jour ne donnait pas lieu à un vote (c'est dommage !).

5) Point de situation sur les opérations immobilières : (voir notre prochain bulletin consacré aux opérations immobilières en cours).

6) Questions diverses : interrogé sur le sujet des fermetures de postes et de services, le Directeur a fait les annonces suivantes :

- fermeture du SIE de Loudun : elle est certaine mais pas encore programmée.
- fermeture du PTGC et du CDIF de Châtellerauld : elle est très probable, car une réflexion sur le sujet existe au niveau national, mais elle n'est pas encore programmée.
- fermeture des "petites" trésoreries : les "petites" trésoreries (seuil défini lors de ce CTL : un chef de poste et deux agents) seront fermées et la mission d'accueil qu'elles remplissent sera transférée à des maisons des services publics, là où les collectivités daigneront en ouvrir. L'argument de la Direction est le suivant : dans les équipes de petite taille, la situation des agents n'est pas sécurisée. Donc pour sécuriser les agents, on supprime leur emploi. Plus d'emploi, plus de problème. CQFD !

Les chefs de poste sont donc priés d'attendre la fin des élections pour annoncer la bonne nouvelle aux élus. Fort heureusement, le Directeur nous affirme régulièrement qu'en tant qu'ancien creusois, il est vraiment très attaché à la présence des services dans les zones dites rurales. Nous avons donc toutes les raisons d'être rassurés : ce qui se prépare n'est pas un plan massif de fermeture de postes, non, non ! C'est certainement un plan de sauvegarde du réseau comptable.

Et puis, une trésorerie, ça ne ferme pas, ça fusionne...nuance !

Les élus FORCE OUVRIERE

N'hésitez à consulter notre site: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/086>